

Auteur : GL - VP Représentation à la CEMB

PPL Imbert : Quand l'internat devient régional

Changement dans les perspectives professionnelles ?

Depuis février 2025, les réformes de santé occupent une place centrale dans le débat politique. Vous avez sans doute entendu parler des propositions de loi (PPL) Garot, Mouiller ou Neuder. Cet été, la sénatrice Corinne Imbert (LR) a déposé une nouvelle proposition de loi : la **PPL Imbert**.

Cette PPL s'articule autour de trois axes principaux :

1. Améliorer l'accès aux études de santé et diversifier le recrutement ;
2. Territorialiser le troisième cycle des études médicales ;
3. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants en stage.

Certaines mesures semblent aller dans le bon sens, mais d'autres méritent un débat approfondi. Par exemple, l'article 4 propose de **régionaliser l'internat** : au minimum deux tiers des étudiants accédant au troisième cycle devraient le faire dans la région où ils ont suivi leur deuxième cycle.

Concrètement, même si votre spécialité de prédilection se trouve dans une autre région, vous pourriez être contraint de rester dans votre région d'origine, même si la spécialité que vous visez n'y est plus accessible.

Cette mesure soulève des questions importantes sur la **liberté de choix des étudiants**, la répartition des spécialités et l'attractivité des régions pour certaines filières. Elle illustre bien les enjeux de cette PPL : concilier diversification de l'accès, besoins territoriaux et aspirations individuelles des étudiants en médecine.

Vous trouverez ci-contre un tableau récapitulatif des différentes propositions de lois. N'hésitez pas à contacter vos élus ou la CEMB si vous souhaitez en savoir davantage.

Nom de la PPL/PL	Date dépôt initial	Etat	Implication principale
Neuder	oct-23	Publiée au JO du 28 juin 2025	Suppression du numerus apertus
Mouiller	mars-25	Adoptée par le Sénat, transmise à l'AN	Installation des médecins libéraux soumis à une autorisation & une obligation d'exercice en zone sous dense. (art 3). Les articles de la PPL GAROT seraient potentiellement adoptés dans la PPL MOUILLER sous forme d'amendements
Garot	févr-25	Adoptée par l'AN, actuellement au sénat	Régulation de l'installation des médecins libéraux. (art 1) Ouverture d'une formation MMOP dans chaque département (art 3)
Imbert	30-juil	Examen préliminaire par le Sénat	Propose une régionalisation de l'internat à hauteur de 2/3 des internes (art 4)
PLFSS	01-oct	Préliminaire	Les PPL Moullier et Garot pourront être examinées à ce moment là

- 1) Tableau récapitulatif des différentes propositions de lois qui sont susceptibles de changer le déroulement des études de médecine et l'exercice des médecins

Pourquoi s'intéresser à la représentation étudiante ?

Parce que **ceux qui siègent parlent pour vous**. Participer, voter, ou même devenir élu, c'est influencer votre formation et améliorer votre quotidien. En d'autres termes : **ne laissez pas les décisions se faire sans vous**

La Gazette Repez Fonctionnement et sujets abordés

Auteur : GL - VP Représentation CEMB

La **Gazette Repez** vise à informer les étudiants de la fac de médecine de Brest des thématiques de représentation étudiante. Pour le moment une édition mensuelle est d'actualité. Si vous souhaitez qu'un sujet soit traité ou vous exprimer, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : vp.representation@corpo-brest.fr

Renouvellement du bureau de l'ANEMF 3 brestois rejoignent l'ANEMF

Auteur : GL - VP Représentation CEMB

Félicitations à Lucie, Killian et Walid qui rejoignent le bureau national de l'ANEMF respectivement en tant que Vice-présidente chargée de la communication, Trésorier et Chargé de mission sport à l'ANEMF pour le mandat 2025-2026 ! Bon courage pour vos nouvelles prérogatives

Nouvelles de la CEMB Recherche d'un.e Vice Président.e

Auteur : EK - Présidente de la CEMB

La CEMB cherche un nouveau vice président. Il s'agit d'un rôle clé pour lancer des projets, représenter les étudiants et faire bouger la corpo ! N'hésitez pas à postuler auprès d'Enora Kegoat ! presidence@corpo-brest.fr